



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 10 novembre 2021**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	12
Nombre de présents	9
Excusées	6

Date de convocation : L'an deux mille vingt et une,
29 octobre 2021 le 10 novembre à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
2 décembre 2021

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY, Magali BONNEFOY, Marc BÉDÉ, Valérie DUPUY, Stephan POURCET, Emilie CAZAUX, Florence SIORAT, Patrick BOURGEOIS, Frédéric ROCHIS

Excusés : Caroline PERETTI; Stéphane-Jean DUPHLOUX, Maritza PERDRIEL, Jérémy BAS, Emilie LUYCKX, Stéphanie DE LACHADENÈDE

Procurations : Jérémy BAS a donné procuration à Valérie DUPUY, Stéphane-Jean DUPHLOUX a donné procuration à Marc BÉDÉ, Caroline PERETTI a donné procuration à Patrick BOURGEOIS

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 6 octobre n'est pas approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS

• **N° 2021-43- OBJET :** SDEHG participation communale pour la pose d'horloges astronomiques
Le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 14/12/2020 concernant la pose d'horloges astronomiques (référence : 2 BU 168), le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- 1 Remplacement de la cellule photopile par une horloge astronomique pour les commandes :
 - P13B SOLEIL.
 - P16 COLLEGE.
 - P AVENUE DE LANTA
- 2 Remise aux normes pour les commandes :
 - Cde TENNIS
 - Cde EGLISE avec adaptation pour une extinction à partir de minuit.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	866 €
Part SDEHG	3 520 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 118 €

TOTAL

5 504 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet sommaire présenté.
- De couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputées au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal 2022.

• **N° 2021-44- OBJET : SDEHG participation communale concernant le remplacement de 4 anciens appareils par des leds**

Le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 05/03/2021 concernant **le remplacement de 4 anciens appareils par des leds (PL-40-41-43 et 257) -référence : 2 BU 169**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Appareil 40-41 et 43 à remplacer par une lanterne type routière 35 à 40 W LED – supports conservés.
- Appareil n°257 à remplacer par lanterne LED type RMC de WE-EF – mât conservé.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	866 €
Part SDEHG	3 520 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 118 €
TOTAL	5 504 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet sommaire présenté.
- De couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputées au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal 2022.

• **N° 2021-45- OBJET : SDEHG participation communale concernant la rénovation de l'éclairage public Allée de Cocagne et Allée Beausoleil**

Le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 20/09/2021 concernant **la rénovation de l'éclairage public Allée de Cocagne/Allée Beausoleil – Priorité boules.**

– **Référence : 2AT38**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Commande P12 FOURGUETTES :

- Dépose de 4 ensembles d'éclairage public.
- Mise en conformité du départ alimentant l'allée du Pastel.
- Fourniture, pose et raccordement de 4 ensembles d'éclairage public sur mâts de 5 mètres de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 16W avec optique piétonne.
- Fourniture, pose et raccordement de 6 ensembles d'éclairage public sur mâts de 5 mètres de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 36W avec optique piétonne.

Commande P13B BEAUSOLEIL :

- Dépose de 4 ensembles d'éclairage public.
- Construction d'un réseau souterrain d'environ 100 mètres de longueur en conducteur U1000RO2V.
- Fourniture, pose et raccordement d'environ 4 à 5 ensembles d'éclairage public sur mâts de 5 mètres de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 36W.

Nota :

- Luminaires relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-C-104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

- Dispositif d'abaissement +2H/-6H par rapport au point milieu de la nuit.
 - Un câble sera posé entre la lanterne et le pied de mât afin de pouvoir reprogrammer l'appareil ultérieurement.
 - Il sera proposé une esthétique des lanternes similaire au modèle déjà posé sur la commune.
 - Des études d'éclairage confirmeront le nombre et la puissance des luminaires.
 - L'installation d'éclairage public respectera l'arrêté sur la pollution lumineuse.
 - Installation d'éclairage : A, URL en site < 0%, DSFLI < 35lm/m², Flux CIE n°3 > 95%.
 - Catégorie d'éclairage : Classe M5, éclairage Emoy=7.5lux Uo=04.4, surface à éclairer : 2 420 m²
- Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 75%, soit 759 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	9 203 €
Part SDEHG	37 400 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	11 835 €
TOTAL	58 438 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet sommaire présenté.
- De couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputées au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal 2022.

• **N° 2021-47- OBJET : Fixation des prix de vente des terrains pour le lotissement communal Les Vignes**

Suite au remaniement du projet, Monsieur le Maire propose au conseil de vendre les terrains du lotissement communal Les Vignes aux prix référencés ci-dessous :

LOT	Prix de vente	LOT	Prix de vente
1	139 000 €	14	127 000 €
2	148 000 €	15	130 000 €
3	153 000 €	16	139 000 €
4	155 000 €	17	149 000 €
5	155 000 €	18	135 000 €
6	153 000 €	19	141 000 €
7	150 000 €	20	138 000 €
8	175 000 €	21	69 000 €
9	169 000 €	22	74 000 €
10	162 000 €	23	92 000 €
11	159 000 €	24	99 000 €
12	156 000 €	25	130 000 €
13	158 000 €	26	131 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la grille des prix fixée le 6 octobre du lotissement communal Les Vignes, sachant que cette grille s'entend TVA sur la marge incluse dans les conditions de l'article 268 du CGI., tel qu'il a été proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de ventes des terrains de ce même lotissement.

- Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-42 du 06 octobre 2021.

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

- **Urbanisme**

- **Déchets : collecte du jeudi**

La question de maintenir les deux collectes par semaine des ordures ménagères se pose pour des raisons financières et écologiques. Un questionnaire sera distribué aux administrés afin de prendre leur avis.

- **Lotissement Costa : dévoiement du réseau d'eau pluvial**

Suite à la création d'un lotissement comprenant 4 lots sur le terrain de Monsieur Costa (chemin de l'Église), une pelle mécanique, lors des travaux, a brisé le tuyau qui dessert les eaux pluviales de la Cité des Jardins. Ce tuyau n'apparaît pas sur le permis d'aménager instruit par URBADOC sous la précédente municipalité. Le maire interroge Réseau 31. L'un des acheteurs ne veut pas de servitude sur son terrain. La Mairie a reçu toutes les parties et un compromis sur la trajectoire du nouveau tuyau a pu être trouvé. Cependant, la mairie attend le devis de Réseau 31 pour se prononcer.

- **OAP Les vignes : le bassin**

Après plusieurs consultations techniques et finalement l'appui d'un architecte paysagiste une esquisse finale correspondant aux vœux exprimés a été présentée au CM. Le bassin de rétention d'une seule pièce mais composé de 2 parties devrait permettre de maintenir une partie en eau afin d'accueillir une flore et de la faune adaptées aux zones humides. Cette zone naturelle sera de plus arborisée. Le plan a été soumis au SAGE (syndicat du bassin Hers Girou) pour validation technique.

- **EPF : nouveau périmètre**

Fabrice Crépy propose un nouveau périmètre dans le but d'éviter la démolition de maisons remarquables dans le village.

EPF : Etablissement Public Foncier. *Son métier consiste à acquérir des terrains qui serviront, ensuite, à la construction de logements, en particulier de logements sociaux.*

Avant de se déterminer, le conseil demande des précisions sur le nombre de logements sociaux qui seraient imposés sur le périmètre si la convention était signée. De même, le conseil souhaite connaître les conditions de suppression de la convention, le cas échéant.

- **Agents communaux**

- Anaïs RECURT, occupe le poste de cuisinière à l'école primaire. Elle a demandé à quitter son poste au 15 janvier 2022.
- Luco MAILLOT prolonge son arrêt maladie.
- Nicole LARRAGA part à la retraite fin novembre 2022.

- **Scolaire**

- **Date du spectacle de fin d'année**

Le spectacle de fin d'année aura lieu à la salle des fêtes de Préserville, le vendredi 10 décembre.

- **Zone de biodiversité**

Un parterre fleuri sur une zone d'un mètre le long du grillage à l'intérieur de l'école va être aménagé par les élèves de 5 classes, leur enseignant et l'ALAE.

- **Travaux**

- Chaudière de l'école : Elle doit être changée. Trois devis sont présentés. Un vote est fait et le choix porte sur l'entreprise Le Mailloux (cf. délibération).

- **Evènement, culture**

- **Bilan d'Halloween**

L'après-midi maquillage a remporté un vif succès. Les enfants ont répondu présents et les maquilleuses ont pris plaisir à le faire. Un concours du meilleur costume/maquillage a eu lieu. Les lots seront remis prochainement aux gagnants.

- **Point sur les spectacles**

Des concerts, si la situation sanitaire le permet, seront organisés dès 2022. Le premier devrait avoir lieu au mois de janvier. Diverses propositions sont à affiner.

- **Repas des aînés et panier gourmand**

Le repas a lieu le samedi 11 décembre à la cantine de l'école primaire avec l'aimable participation des élus du Conseil Municipal. Des paniers gourmands seront distribués au plus de 65 ans qui ne se rendront pas au repas.

- **Téléthon**

Le Téléthon aura lieu le samedi 4 décembre en collaboration avec diverses associations et la mairie de Lanta. Plusieurs activités seront proposées. Tous les bénéfices seront reversés à l'AFM-Téléthon. Un tract annonçant le déroulement de la journée sera déposé dans chaque boîte aux lettres.

- **Marché de Noël**

La commission marché a réfléchi à la création d'un marché de Noël mais ce dernier verra peut-être le jour en 2022. En attendant, elle donne rendez-vous à tous les Saint-Pierrins le vendredi 17 décembre sur le marché de plein vent pour déguster gracieusement du vin chaud ou du chocolat chaud.

- **Sujets Divers**

- **Conseil Municipal des Jeunes**

Les élections du Conseil Municipal des Jeunes se dérouleront vendredi 26 novembre entre 12h00 et 14h00, salle du Conseil de la Mairie. Le dépouillement aura lieu à l'école en présence des élèves.

- **Décoration à thème**

Une première décoration a vu le jour lors d'Halloween au niveau du grand portail de la Place de la Mairie. De nouvelles décorations prendront place à différents moments de l'année.

**La séance est levée le mercredi 10 novembre 2021 à 23h55.
La date du prochain conseil est fixée au lundi 6 décembre 2021.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

- N° 2021-43- OBJET : SDEHG participation communale pour la pose d'horloges astronomiques
- N° 2021-44- OBJET : SDEHG participation communale concernant le remplacement de 4 anciens appareils par des leds
- N° 2021-45- OBJET : SDEHG participation communale concernant la rénovation de l'éclairage public Allée de Cocagne et Allée Beausoleil
- N° 2021-46 - OBJET : Acquisition d'une chaudière pour le groupe scolaire
- N°2021-47 – OBJET : Fixation des prix de vente des terrains pour le lotissement communal Les Vignes

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	3 ^{ème} Adjoint	
BAS JérémY	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Valérie DUPUY
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	Absente
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Marc BÉDÉ
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	Absente
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	Absente
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Patrick BOURGEOIS
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	